

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 AVRIL 2025

Convocation du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> Avril 2025.

La séance débute à 19h05.

### Conseil en exercice :

Gilbert MARCON, Maire,

Benoît VIDAL, Agnès DUDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, adjoints,

Thibault BERTRAND, Corinne BORTOLOTTI, Stéphanie SOULIER, Nicolas GUISCHET, William FONTI, Mélanie GENTE, Lucie BRUNO, Francis BAYLE, Jean-Marc GIACOPELLI, conseillers.

### Étaient présents :

Gilbert Marcon, Benoît VIDAL, Agnès DUDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, Thibault Bertrand, Corinne BORTOLOTTI, Stéphanie SOULIER, Francis BAYLE, Mélanie GENTE, Jean-Marc GIACOPELLI à partir de 19h10.

Étaient absents : Lucie BRUNO, Nicolas GUISCHET, William FONTI.

Lucie BRUNO est excusée,

Nicolas GUISCHET donne procuration à Antoine RAMOS,

William FONTI donne procuration à Jean-Marc GIACOPELLI.

- Le quorum étant atteint (14 votants) le conseil municipal peut délibérer valablement.

- Le conseil municipal est présidé par Gilbert Marcon, Maire.

- Le conseil désigne Marie-Paule ROURISSOL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité, M. Giacopelli n'a pas pu le valider de par son arrivée à 19h10.

M. le Maire propose Mme Rourissol Marie-Paule comme Présidente de séance, le Conseil n'y voit aucune objection

### **1. Délibération portant sur l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Mirabel**

M. le Maire désigne Mme Marie-Paule Rourissol, 4<sup>ème</sup> adjointe pour présenter le Compte Financier Unique 2024 du budget de la commune de Mirabel établi en lien avec le comptable public.

Dépenses de fonctionnement : 1 065 985,80€

Recettes de fonctionnement : 1 199 434,53€

Excédent de fonctionnement : 133 448,73€

Dépenses d'investissement : 1 413 562,59€

Recettes d'investissement : 1 888 261,54€

Restes à réaliser en recette : 72 665,01€

Excédent d'investissement : 474 698,95€

Après présentation et échanges, aucune observation n'est formulée par les élus.

M. le Maire se retire de la séance du Conseil Municipal au moment du vote.

Le Conseil Municipal est alors invité par la présidente de séance à se prononcer sur l'approbation du Compte Financier Unique(CFU) du budget principal.

Le CFU de l'exercice 2024 est approuvé à la majorité des voix.

### **2 – Délibération portant sur l'affectation du résultat 2024 du budget principal**

Après l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats comptables de l'exercice clos et propose l'affectation suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement au 002: 133 448, 73€

Aucune observation n'est formulée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats comme proposée.

### **3 – Délibération portant sur le vote du compte financier unique 2024 du budget annexe assainissement**

M. le Maire désigne Mme Marie-Paule Rourissol, 4<sup>ème</sup> adjointe pour présenter le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement établi en lien avec le comptable public.

Dépenses de fonctionnement : 23 035,50€  
Recettes de fonctionnement : 38 579,21€  
Excédent de fonctionnement : 15 543,71€  
Dépenses d'investissement : 13 605,44€  
Recettes d'investissement : 12 544,19 €  
Déficit d'investissement : 1 061,25€

Après présentation et échanges, aucune observation n'est formulée par les élus.

M. le Maire se retire de la séance du Conseil Municipal au moment du vote.

Le Conseil Municipal est alors invité par la présidente de séance à se prononcer sur l'approbation du Compte Financier Unique(CFU) du budget assainissement.

Le CFU de l'exercice 2024 du budget assainissement est approuvé à la majorité des voix.

### **4 – Délibération portant sur l'affectation du résultat 2024 du budget assainissement**

Après l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget assainissement, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats comptables de l'exercice clos et propose l'affectation suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement au 002: 14 482, 46€

Résultat d'investissement reporté au 001 : 1 061, 25€

Affectation en réserve 1068 : 1 061, 25€

Aucune observation n'est formulée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats comme proposé.

### **5 – Délibération portant sur l'examen et le vote des taux des impôts directs locaux**

M. le Maire présente l'état comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2025

M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :	27.38%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :	53.77%
Taxe d'habitation (TH) :	11.43%

La délibération est adoptée à la majorité ; Sens du vote: deux abstentions et onze pour.

### **6 – Délibération portant sur le vote du budget primitif 2025 de la commune de Mirabel**

Monsieur le Maire désigne Mme Marie-Paule Rourissol pour présenter le budget primitif de la Commune de Mirabel pour l'exercice 2025.

Le budget primitif de l'exercice 2025, est réparti entre fonctionnement (648 931,73 €) et investissement (1 222 096,29 €).

Il est rappelé que les taux de fiscalité restent inchangés et que les dotations de l'État sont reconduites. Une hausse des charges de personnel est notée en lien avec le recensement de la population qui est intervenu début 2025.

Après présentation détaillée et avis des membres du conseil municipal, il est proposé de voter le budget.

Le budget primitif de l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité.

La totalité des dépenses et des recettes du budget communal s'élève à 1 871 028, 02€ pour l'exercice 2025.

La totalité des dépenses et des recettes du budget communal s'élève à 1 871 028, 02€ pour l'exercice 2025.

#### **7 – Délibération portant sur le vote du budget primitif 2025 du budget annexe assainissement**

M. le Maire laisse la parole à Mme ROURISSOL qui présentera le budget annexe assainissement de l'année 2025

Le budget assainissement de l'exercice 2025 est réparti entre fonctionnement (39 138 ,48 €) et investissement (59 833,19 €).

Après présentation détaillée et avis des membres du conseil municipal, il est proposé de voter le budget.

Le budget assainissement de l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité.

La totalité des dépenses et des recettes du budget communal s'élève à 98 971,67€ pour l'exercice 2025.

#### **8 – Délibération portant sur la création d'une ligne budgétaire « fêtes et cérémonies » pour 2025 du budget principal de la commune de Mirabel**

Le Conseil municipal est invité à préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonie » et ce, conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à l'article budgétaire 6232 « fêtes et cérémonie ».

Résultat du vote du conseil municipal: la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **9 – Délibération portant sur les travaux de création de réseaux pour l'enfouissement de la fibre optique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 15 juillet 2024, il avait interrogé l'ensemble des élus présents sur le projet de la société ADN d'installer 10 appuis aériens pour la mise en place du réseau de fibre optique sur la D258 afin d'assurer la liaison entre deux chambres souterraines situées entre le chemin du Mazet et le chemin de la Sauzède, via la D258.

Il rappelle aux élus que dans ce secteur, les réseaux sont actuellement enfouis et que la municipalité souhaite maintenir cet enfouissement afin de préserver le paysage.

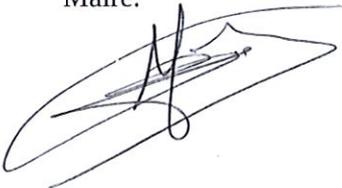
Après échanges le conseil municipal adopte à l'unanimité l'opération d'enfouissement de la fibre optique dans ce secteur.

Fin du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20.

Fait à Mirabel,  
Le 24 avril 2025

M. Gilbert MARCON,  
Maire.



Mme Marie-Paule ROURISSOL,  
Secrétaire de séance.



